

Planche 7

Planche 6

Légende :

- Patrimoine du Secteur Sauvegardé :**
 - Patrimoine du Secteur Sauvegardé
- Monuments historiques (MH - ISMH) :**
 - Immeubles, parties d'immeubles, façades ou fragments, sculptures, jardins, etc., protégés par la législation sur les monuments historiques.
 - En cours de travaux, dits "cheminés", et vestiges isolés, ou culmes, et débris de sculptures ou fontaines. Ils sont inscrits au registre de sites, par ordre de passage visible, à côté de l'édifice, tel l'édifice, tel tout ou partie de celui-ci.
 - Zone délimitée sur plan PSMV (MH et patrimoine MH).
- Constructions existantes :**
 - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'abandon, l'entretien, la modification ou l'altération est interdite.
 - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'abandon, l'entretien, l'entretien, la modification ou l'altération est autorisée.
 - Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être maintenu, modifié ou remplacé.
 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification, pour être respectés d'ici l'occupation d'aménagement public ou privé.
- Constructions neuves :**
 - Simple de construction imposée.
 - Superposition des dispositions : Démolition et emprise de construction imposées.
 - Alignement nouveau imposé.
- Fond de plan :**
 - Actif
 - Numéro de parcelle
 - Numéro de voie
 - Surface hydrographique
 - Habillage linéaire divers
 - Numéro d'arrêt
 - Affaiblissement (SIG)
 - Emprise de voie - RN113
- Espaces libres :**
 - Vues et perspectives sur monument à préserver.
 - Vues et perspectives sur tout objet à préserver.
 - Vues et perspectives sur l'édifice à préserver.
 - Vues et perspectives paysagères à préserver.
- Espaces libres à dominante résidentielle :**
 - Espace libre existant à dominante résidentielle à conserver.
 - Cour.
 - Espace libre existant à dominante résidentielle avec cadastre à conserver.
 - Espace libre à dominante résidentielle à aménager ou à créer.
- Espaces libres à dominante végétale :**
 - Espace libre existant à dominante végétale à conserver.
 - Espace libre à dominante végétale à créer.
 - Jardin.
 - Superposition des dispositions : De modification et espace libre à dominante végétale à créer.
 - Composition végétale (incl. alignement, autre local) à conserver et renouveler.
 - Composition végétale (incl. alignement, autre local) à créer.
- Patrimoine de l'eau :**
 - Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur.
 - Patrimoine de l'eau à conserver et mettre en valeur (partielle).
 - Patrimoine de l'eau à créer et/ou remettre en valeur.
- Passages :**
 - Passage existant à conserver.
 - Passage à créer.
 - Passage à créer (voie verte).
 - Début et fin de traitement piéton.
 - Voie à modifier.

